

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2024.05.24 Du 16 décembre 2024
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 décembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Mandat spécial – Voyage à Beckum à l'occasion du Carnaval	
Secrétaire de séance : Jean-Luc PRIEUR	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoirs : 2 Votants : 32	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29, R. 2123-22-1, et L. 2123-18,	
Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu le procès-verbal d'élection des adjoints du Maire,	
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE	Vu l'avis favorable de la Commission Animation-Culture-Sport du 3 décembre 2024,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI	Considérant l'invitation du Maire de Beckum à participer au Carnaval,	
<u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune à cette manifestation liée au jumelage, afin de consolider les liens d'amitiés entre les villes et d'initier des projets d'échanges entre les habitants des deux communes,	
Absents excusés : Vincent POUYET Birgit DOMINICI Carmen OJEDA-COLLET	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ	
Absents ayant donné pouvoir : Birgit DOMINICI pouvoir à Sylvie d'ESTEVE Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean François BARATON	A l'unanimité des membres présents et représentés,	
	Donne mandat spécial à Madame Anne-Sophie MARADEIX (7 ^e maire-adjoint) et Madame Marie-Pierre DELAIGUE (conseillère municipale) pour représenter la ville de La Celle Saint Cloud au Carnaval de Beckum qui se déroulera du 2 au 4 mars 2025.	
	Précise que les frais inhérents à cette mission de représentation seront remboursés sur la base d'un état de frais auxquels les élus ayant mandat spécial joindront les factures acquittées des repas, nuitées et de transports.	
	Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.	
	 Le Maire,  Olivier DELAPORTE	
	<i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</i> <ul style="list-style-type: none"> - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) <i>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</i>	
	Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20241216-2024-05-24-DE Date de réception préfecture : 23/12/2024	